

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Calvados Commune de Courtonne-la-Meurdrac

Arrêté Municipal Règlement de la circulation pour des travaux d'élagage Chemin de la Héberderie

Le Maire de Courtonne-la-Meurdrac,
Vu les articles L2212-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la route ;
Vu l'article R610.5 du code Pénal,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et complété,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire, en date du 15 juillet 1974 approuvée par l'arrêté du 15 juillet 1974,
Vu l'arrêts subséquents, portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 « signalisation temporaire » du Livre I de l'instruction susvisée, notamment les arrêts des 16 février 1988, du 8 avril 2002 et du 31 juillet 2002,

Vu la demande en date du 31 octobre 2024 de la JOSEPH DUTOT PAYSAGE situé 14290 Courtonne-les-Deux-Eglises, dans le cadre de son intervention sur notre commune sur **la réalisation de travaux d'élagage chemin de la Héberderie**.

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la route, des riverains, des personnels de chantier et permettre la réalisation des travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation routière du chemin de la Héberderie et de la Rocquerie le vendredi 8 novembre 2024.

ARRETE

ARTICLE 1 : le vendredi 8 novembre 2024 de 8h30 à 16h30, la circulation pour tous les véhicules sera interdite chemin de la Héberderie et de la Rocquerie dans les deux sens de circulation.

ARTICLE 2 : La signalisation temporaire conforme à l'instruction ministérielle sur la signalisation routière. Elle sera mise en place et maintenue par l'entreprise qui demeura entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait des travaux.

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Courtonne-la-Meurdrac, 31/10/2024
Le Maire, Eric Boissard



Avis aux habitants

Des travaux d'élagage de haie sont prévus le vendredi 8 novembre 2024 chemin de la Héberderie-Rocquerie de 8h30 à 16h30, au niveau de l'habitation n° 751 chemin de la Rocquerie.

La circulation sera interdite sur cette portion de travaux (Arrêté 24-2024), merci de prendre vos dispositions et de circuler par le Chemin des Tiques.

Merci de votre compréhension.

Le maire, Eric Boisdard



Avis aux habitants

Des travaux d'élagage de haie sont prévus le vendredi 8 novembre 2024 chemin de la Héberderie-Rocquerie de 8h30 à 16h30, au niveau de l'habitation n° 751 chemin de la Rocquerie.

La circulation sera interdite sur cette portion de travaux (Arrêté 24-2024), merci de prendre vos dispositions et de circuler par le Chemin des Tiques.

Merci de votre compréhension.

Le maire, Eric Boisdard

